



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes**

Distr. GENERALE

CEDAW/C/BAR/2-3

31 mars 1992

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

---

Comité pour l'élimination  
de la discrimination à l'égard des femmes

**EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION**

**Deuxième et troisième rapports périodiques des Etats parties**

**BARBADE\***

---

\* Le rapport initial présenté par le Gouvernement barbadien est reproduit dans le document CEDAW/C/5/Add.64; le compte rendu de son examen par le Comité figure dans les documents CEDAW/C/SR.190 et CEDAW/C/SR.194; voir également documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, supplément N° 38 (A/47/38), par. 34 à 71.

TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                     | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| LISTE DES TABLEAUX                                                                                                  |                    | 3           |
| PREFACE                                                                                                             |                    | 4           |
| PREMIERE PARTIE                                                                                                     |                    |             |
| A. Démographie                                                                                                      | 1                  | 5           |
| B. Economie                                                                                                         | 2                  | 5           |
| C. Situation politique                                                                                              | 3                  | 8           |
| DEUXIEME PARTIE                                                                                                     |                    |             |
| ARTICLE PREMIER Définition de la discrimination<br>donnée par la Barbade                                            | 4 - 5              | 8           |
| ARTICLE 2 ) Politiques relatives à l'élimination<br>ARTICLE 3 ) de la discrimination                                | 6 - 10             | 8           |
| ARTICLE 4 Mesures temporaires spéciales visant<br>à accélérer l'instauration de l'égalité<br>entre hommes et femmes | 11 - 12            | 9           |
| ARTICLE 5 Conceptions stéréotypées du rôle des sexes                                                                | 13 - 15            | 9           |
| ARTICLE 6 Prostitution                                                                                              | 16 - 17            | 10          |
| ARTICLE 7 Vie politique et vie publique                                                                             | 18 - 22            | 10          |
| ARTICLE 8 Représentation et participation barbadiennes<br>au plan international                                     | 23 - 26            | 13          |
| ARTICLE 9 Nationalité                                                                                               | 27 - 31            | 14          |
| ARTICLE 10 Enseignement                                                                                             | 32 - 41            | 15          |
| ARTICLE 11 Emploi                                                                                                   | 42 - 46            | 17          |
| ARTICLE 12 Santé                                                                                                    | 47 - 52            | 19          |
| ARTICLE 13 Avantages économiques et sociaux                                                                         | 53 - 54            | 21          |
| ARTICLE 14 Femmes rurales                                                                                           | 55 - 56            | 21          |
| ARTICLE 15 Egalité devant la loi                                                                                    | 57 - 58            | 21          |
| ARTICLE 16 Loi sur le mariage et la famille                                                                         | 59 - 62            | 21          |
| REFERENCES                                                                                                          |                    | 22          |

## LISTE DE TABLEAUX

| <u>Tableaux</u>                                                                                                          | <u>Page</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 Statistiques démographiques et de l'état civil                                                                         | 5           |
| 2 Produit intérieur brut au coût des facteurs/prix courants                                                              | 6           |
| 3 Indices des prix à la consommation par grande catégorie                                                                | 6           |
| 4 Dépenses publiques par secteur                                                                                         | 7           |
| 5 Revenu national par secteur                                                                                            | 7           |
| 6 Cas de SIDA déclarés, par sexe                                                                                         | 10          |
| 7 Nombre de décès par SIDA, par sexe                                                                                     | 10          |
| 8 Echantillonnage représentatif de la composition des conseils, commissions et comités                                   | 11          |
| 9 Liste des organisations féminines à la Barbade                                                                         | 12          |
| 10 Nombre de personnes employées dans des organisations régionales et internationales, par sexe                          | 14          |
| 11 Nombre d'inscriptions, par sexe, dans les différentes catégories d'établissements de formation                        | 16          |
| 12 Nombre d'inscriptions, par sexe, à l'établissement polytechnique Samuel Jackman Prescod, dans différentes disciplines | 16          |
| 13 Main-d'oeuvre et taux d'activité, par sexe                                                                            | 17          |
| 14 Main-d'oeuvre et taux d'activité, par sexe                                                                            | 18          |
| 15 Emplois par principales catégories d'activité                                                                         | 18          |
| 16 Emplois par principales divisions sectorielles                                                                        | 18          |
| 17 Incidence du cancer                                                                                                   | 20          |
| 18 Cas de divorce à la Barbade                                                                                           | 22          |

## PREFACE

Conformément aux conditions énoncées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Gouvernement de la Barbade soumet son troisième rapport périodique pour 1988-1989 sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Barbade a ratifié la Convention le 16 octobre 1980 et a soumis au Comité un document combinant le rapport initial et le deuxième rapport périodique en avril 1990.

Les femmes continuent de jouir de l'égalité des chances avec les hommes dans la plupart des secteurs, ainsi que de toutes les libertés et de la justice sociale garanties par la Constitution. Il n'y a donc pas de changements importants à signaler à cet égard depuis les rapports précédents.

Le Gouvernement barbadien réaffirme cependant son engagement vis-à-vis de la Convention et de la pleine intégration des femmes au développement du pays.

\* \* \* \* \*

## PREMIERE PARTIE

### A. Démographie

1. La population de la Barbade, qui dépassait tout juste 253 800 habitants à la fin de la période couverte par le dernier rapport, est passée à 256 900 à la fin de la période couverte par le présent rapport. Les statistiques démographiques pour 1988-1989 sont présentées au tableau 1. Les statistiques pour 1987 y figurent aussi aux fins de comparaison.

Tableau 1

Statistiques démographiques et de l'état civil (1 000 personnes)

|                                                               | 1987  | 1988  | 1989  |
|---------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| Population totale                                             | 253,7 | 255,2 | 256,9 |
| Hommes                                                        | 121,4 | 122,3 | 123,3 |
| Femmes                                                        | 132,3 | 132,9 | 133,6 |
| Densité démographique (au km <sup>2</sup> )                   | 590,0 | 593,0 | 597,0 |
| Taux de natalité pour 1 000                                   | 15,1  | 14,7  | 15,7  |
| Taux de mortalité pour 1 000                                  | 8,0   | 8,7   | 8,9   |
| Taux de mortalité infantile pour<br>1 000 naissances vivantes | 22,4  | 16,8  | 15,4  |
| Taux d'accroissement naturel pour 1 000                       | 7,1   | 6,0   | 6,8   |
| Taux de croissance démographique (%)                          | 0,08  | 0,1   | 0,6   |

Source : Digest of Statistics 1989 edition - Ministère du travail.

### B. Economie

2. Le tourisme continue d'être la principale source de devises de la Barbade au moment où le rendement de l'industrie sucrière est à la baisse. Les dépenses estimatives des touristes ont augmenté au cours de la période couverte par le dernier rapport, et la progression se poursuit. Les recettes de l'industrie du tourisme sont passées de 918,5 millions de dollars de la Barbade en 1988 à 1,009 milliard en 1989. Dans le même temps, les recettes de l'industrie sucrière ont reculé de 67,2 millions à 52 millions de dollars de la Barbade. Les tableaux suivants présentent les statistiques économiques par secteur pour les années 1988-1989.

Tableau 2Produit intérieur brut au coût des facteurs/prix courants  
(en millions de dollars de la Barbade) 1/

| Secteurs                                        | 1988    | 1989    |
|-------------------------------------------------|---------|---------|
| Sucre                                           | 74,7    | 52,1    |
| Autres secteurs agricoles et pêche              | 106,7   | 98,5    |
| Industries extractives                          | 17,1    | 17,5    |
| Fabrication et transformation                   | 240,2   | 233,3   |
| Industries mécaniques et construction           | 170,3   | 196,7   |
| Electricité, gaz et eau                         | 84,8    | 91,6    |
| Commerce de gros et de détail                   | 547,8   | 596,2   |
| Tourisme                                        | 315,1   | 346,1   |
| Transports, entreposage et communications       | 226,6   | 227,8   |
| Services financiers, commerciaux et d'assurance | 358,5   | 424,8   |
| Services publics                                | 434,8   | 504,7   |
| Services généraux                               | 98,6    | 107,1   |
| Total                                           | 2 667,4 | 2 896,4 |

Source : Service statistique de la Barbade.

Tableau 3Indices des prix à la consommation par grande catégorie

| Catégories                                                | Année de<br>référence | 1988  | 1989  |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|-------|-------|
|                                                           | 1980                  |       |       |
| Tous articles                                             | 100                   | 164,2 | 174,6 |
| Produits alimentaires et boissons                         | 100                   | 163,9 | 178,7 |
| Boissons alcoolisées et tabac                             | 100                   | 183,8 | 191,6 |
| Logement                                                  | 100                   | 214,0 | 225,0 |
| Habillement et chaussures                                 | 100                   | 125,2 | 128,5 |
| Equipeement ménager durable                               | 100                   | 124,7 | 126,4 |
| Transports et communications                              | 100                   | 180,6 | 186,1 |
| Education, santé, loisirs et divers                       | 100                   | 147,2 | 150,8 |
| Biens et services personnels, y compris<br>soins médicaux | 100                   | 182,1 | 193,2 |

Source : Service statistique de la Barbade.

1/ Le rapport entre le dollar des Etats-Unis et le dollar de la Barbade est de 1 dollar des Etats-Unis = 2 dollars de la Barbade.

Tableau 4

Dépenses publiques par secteurs  
(en millions de dollars de la Barbade)

| Secteurs                        | 1987-1988                 |                         | 1988-1989                 |                         |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
|                                 | Estimations<br>approuvées | Estimations<br>révisées | Estimations<br>approuvées | Estimations<br>révisées |
| Agriculture et pêche            | 7 392 189                 | 17 241 205              | 18 031 453                | 19 623 544              |
| Industrie et commerce           | 3 498 907                 | 5 780 810               | 9 255 800                 | 9 405 800               |
| Tourisme et sport               |                           |                         | 22 210 231                | 22 200 231              |
| Transports et<br>communications | 42 764 202                | 55 289 396              | 51 955 000                | 60 491 409              |
| Education et culture            | 155 370 001               | 169 700 595             | 168 764 775               | 173 764 175             |
| Santé                           | 111 443 521               | 126 291 222             | 117 598 297               | 131 000 414             |
| Logement et foncier             | 12 204 616                | 26 373 980              | 9 808 025                 | 10 050 000              |
| Développement social            | 25 109 080                | 28 187 757              | 33 422 917                | 41 971 351              |
| Autres secteurs<br>économiques  | 36 918 421                | 37 050 253              | 19 146 078                | 39 219 807              |
| Autres                          | 443 183 800               | 348 181 883             | 351 778 769               | 360 391 081             |

Source : Estimations de la Barbade 1987-1988, 1988-1989.

Tableau 5

Revenu national par secteur  
(en millions de dollars de la Barbade)

| Secteurs                        | 1987-1988                 |                         | 1988-1989                 |                         |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|
|                                 | Estimations<br>approuvées | Estimations<br>révisées | Estimations<br>approuvées | Estimations<br>révisées |
| Agriculture et pêche            | 1 118 200                 | 908 600                 | 894 550                   | 933 050                 |
| Industrie et commerce           | 14 030                    | 13 000                  | 17 030                    | 19 141                  |
| Transports et<br>communications | 5 185 800                 | 6 663 500               | 4 985 500                 | 5 192 000               |
| Education et culture            | 425 000                   | 363 000                 | 439 000                   | 439 000                 |
| Santé                           | 2 044 700                 | 2 051 520               | 2 205 700                 | 2 164 100               |
| Logement et foncier             | 18 180                    | 18 500                  | 18 180                    | 23 400                  |
| Développement social            | 67 000                    | 38 150                  | 45 500                    | 46 000                  |
| Autres secteurs<br>économiques  | 630 202 782               | 633 933 394             | 667 513 115               | 751 933 671             |
| Autres                          | 69 315 042                | 88 546 813              | 88 295 376                | 117 052 428             |

Source : Estimations de la Barbade 1987-1988, 1988-1989.

C. Situation politique

3. La Constitution barbadienne stipule que les élections ont lieu tous les cinq ans. Les dernières élections générales ont eu lieu en mai 1986; il n'y a donc pas eu de changement au gouvernement depuis la période couverte par le dernier rapport.

DEUXIEME PARTIE

ARTICLE PREMIER

4. Le Gouvernement barbadien a montré, en ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qu'il était déterminé à écarter toute politique ou législation cherchant à empêcher les femmes d'exercer leurs droits fondamentaux et de jouir de leurs libertés.

5. La discrimination subsiste cependant dans certains domaines dont il est question ci-après.

ARTICLES 2 ET 3

6. Le Gouvernement barbadien réaffirme sa détermination de poursuivre les politiques visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a continué d'appuyer les efforts des organisations féminines non gouvernementales qui se sont employées énergiquement à corriger certaines injustices sociales dont sont victimes les femmes et les enfants.

7. Le Bureau des questions féminines souffre de la pénurie de personnel et de locaux. Face à cette situation, le gouvernement examine comment le fonctionnement du Bureau pourrait être amélioré. Les mesures préparatoires à l'établissement d'un Conseil consultatif national de la femme et à la formulation d'une politique globale de la femme sont à replacer dans ce contexte.

8. Depuis la période couverte par le dernier rapport, aucune autre mesure législative n'a été prise sur la nationalité et l'immigration. Dans l'intervalle, le Ministère de la justice a préparé en 1988 deux nouveaux projets de loi dont les femmes seraient les principales bénéficiaires. Les projets de loi sur la violence domestique (ordres de protection) et sur les sévices sexuels avaient été précédés par la loi sur les atteintes à la personne, votée en 1868 pour traiter de tous les actes de violence physique commis contre toutes les personnes. Le projet de loi sur la violence domestique vise à :

a) Protéger les victimes de violences domestiques et de sévices sexuels;

b) Changer les attitudes publiques et individuelles qui ont perpétué la violence domestique et sexuelle, notamment la réticence de la police à intervenir dans les cas de violence domestique.

9. Le projet de loi sur les sévices sexuels a été rédigé pour répondre aux inquiétudes des femmes en liaison avec :

a) L'augmentation apparente de la violence contre les femmes dans la société;

b) L'insuffisance actuelle de la loi sur l'atteinte à la personne, en ce qui concerne la nature des preuves que doivent fournir les victimes;

c) La nécessité d'encourager les victimes à déposer plainte.

10. En ce qui concerne le harcèlement sexuel sur les lieux de travail, le projet de loi sur les sévices sexuels introduira une nouvelle disposition concernant l'intimidation dans le cadre du travail. Cette disposition alignera la Barbade sur d'autres pays du Commonwealth.

#### ARTICLE 4

11. Conformément à sa détermination d'améliorer la condition de la femme à la Barbade, le gouvernement a inclus un programme sur les femmes dans son Plan de développement pour 1988-1989. Il a l'intention d'intégrer la politique arrêtée pour les femmes au Plan de développement national afin de fournir un cadre de travail approprié aux ministres qui auront à s'occuper des problèmes concernant les femmes dans leur domaine de responsabilité propre.

12. Cette mesure avait été recommandée par les délégués à une réunion des ministres du Commonwealth responsables des questions féminines, organisée à Vancouver en octobre 1987. Une fois approuvée, la déclaration de principe complètera le rapport de 1976 émanant de la Commission nationale sur la condition de la femme.

#### ARTICLE 5

13. L'élimination des conceptions stéréotypées des sexes à l'école a entraîné un changement d'attitude quant au rôle des hommes et des femmes dans la société. Ce changement résulte de la généralisation de l'enseignement mixte et de l'introduction, dans les programmes scolaires, d'une formation à la vie familiale. Cette évolution s'est produite également dans le milieu professionnel, où les hommes travaillent maintenant aux côtés de femmes jouissant d'un statut égal au leur.

14. Le système d'enseignement a encouragé les filles et les garçons à poursuivre leurs études dans des domaines identiques et, partant, à se livrer une forte concurrence sur le marché du travail. Il n'est pas rare de voir, dans la même famille, l'homme et la femme exercer des professions de nature similaire. On assiste ainsi lentement à l'apparition d'un nouveau phénomène qui fait que l'homme et la femme se partagent les tâches pour ce qui est de l'éducation des enfants et du travail ménager.

15. La domination des hommes sur les femmes peut se manifester à la Barbade de façon violente, sous forme de viols, de coups ou autres sévices infligés aux femmes. Ainsi qu'il a déjà été mentionné aux articles 2 et 3, le gouvernement tente actuellement de remédier à ce très grave problème.

## ARTICLE 6

16. La prostitution reste illégale à la Barbade. Les enquêtes réalisées ont montré que les prostituées appartiennent aux groupes les plus exposés au VIH et, bien que le gouvernement n'ait pas adopté pour ces dernières des mesures particulières, un programme global a été mis en oeuvre pour faire face au SIDA. En outre, un programme d'éducation et d'orientation par les médias a été lancé à l'initiative du Comité consultatif national, organe nouvellement créé. Ce Comité cherche actuellement à introduire dans les écoles un programme d'éducation sur le SIDA. Des informations complémentaires seront fournies à ce sujet dans les rapports ultérieurs.

17. Les tableaux ci-après donnent un aperçu de la menace grave que fait peser le SIDA sur la Barbade. Une attention particulière a été consacrée aux années sous revue, à savoir 1988-1989, mais les statistiques pour 1986 et 1987 ont été utilisées à titre de comparaison.

Tableau 6Cas de SIDA déclarés, par sexe

| Année | Hommes | Femmes |
|-------|--------|--------|
| 1986  | 16     | 5      |
| 1987  | 21     | 3      |
| 1988  | 9      | 6      |
| 1989  | 30     | 10     |

Source : Ministère de la santé.

Tableau 7Nombre de décès dus au SIDA, par sexe

| Année | Hommes | Femmes |
|-------|--------|--------|
| 1986  | 11     | 2      |
| 1987  | 16     | —      |
| 1988  | 11     | 5      |
| 1989  | 23     | 8      |

Source : Ministère de la santé.

## ARTICLE 7

18. Les statistiques globales se rapportant au nombre de femmes occupant des postes à responsabilités à la Barbade ne sont pas encore entièrement disponibles : toutefois, les données qui se rapportent au secteur public montrent qu'il y a très peu de femmes dans les quatre-vingt-cinq (85) conseils, commissions et comités du pays. Le tableau 8 donne un

échantillonnage représentatif de la composition par sexe de ces organismes. Le Conseil de la protection de l'enfance, le Comité des services sociaux du Hillside Home 2/ et le Conseil national des infirmiers et infirmières sont les seuls organismes au sein desquels les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

19. Il semble qu'il existe encore un préjugé selon lequel les femmes ne seraient compétentes que dans le domaine des soins, des enfants et de la famille. On constate toutefois une certaine évolution en ce qui concerne la procédure suivie pour le choix des membres siégeant dans deux organismes créés récemment, à savoir l'Organe de censure cinématographique et le Conseil des professions paramédicales. Le tableau 8 montre que ces deux nouveaux organismes comptent un nombre égal d'hommes et de femmes.

Tableau 8

Echantillonnage représentatif de la composition  
des conseils, commissions et comités

| Nom de l'organisme                                   | 1988   |        | 1989   |        |
|------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                      | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Commission des services publics                      | 6      | 1      | 6      | 1      |
| Commission des services judiciaires<br>et juridiques | 5      | 1      | 5      | 1      |
| Commission des services de police                    | 5      | 1      | 5      | 1      |
| Conseil de la protection de l'enfance                | 4      | 7***   | 4      | 7***   |
| Conseil d'assistance nationale                       | 6      | 1      | 6      | 1      |
| Ecole industrielle d'Etat                            | 3      | 7      | 4      | 4*     |
| 21 écoles secondaires                                | 128    | 61     | 130    | 56     |
| Société de développement industriel                  | 6      | 1      | 7      | 1      |
| Banque de développement de la Barbade                | 9      | 1      | 9      | 1      |
| Banque centrale                                      | 7      | -      | 7      | -      |
| Banque nationale de la Barbade                       | 12     | -      | 12     | -      |
| Comité de recours pour l'impôt sur le revenu         | 5      | -      | 5      | -      |
| Comité des services sociaux du Hillside Home         | 3      | 5***   | 3      | 5***   |
| Conseil des pharmaciens                              | 5      | 3      | 4      | 3      |
| Conseil national des infirmiers et infirmières       | 3      | 9***   | 2      | 12***  |
| Organe de défense                                    | 4      | -      | 4      | -      |
| Organe de censure cinématographique                  | -      | -      | 6      | 6**    |
| Conseil des professions paramédicales                | -      | -      | 4      | 4**    |
| Société de radiodiffusion de la Barbade              | -      | -      | 4      | 1      |

\* Nombre égal d'hommes et de femmes.

\*\* Nombre égal d'hommes et de femmes dans les nouveaux organismes.

\*\*\* Supériorité numérique des femmes.

Source : Listes des effectifs des agents de l'Etat, 1988, 1989.

2/ Le Comité des services sociaux du Hillside Home a été créé pour gérer les activités du foyer pour personnes âgées Hillside Home.

20. Au niveau non institutionnalisé, il existe également de nombreuses organisations non gouvernementales auxquelles les femmes participent. Plus précisément, il existe aujourd'hui à la Barbade quarante-six (46) organisations féminines qui participent à la vie politique et sociale du pays. Le tableau 9 donne une liste des organisations féminines affiliées au Bureau.

Tableau 9

Liste des organisations féminines à la Barbade

| Nom de l'organisation                             | Type                     |
|---------------------------------------------------|--------------------------|
| AME Women's Missionary                            | Religieuse               |
| Barbados Association for Home Economics Teachers  | Professionnelle          |
| Barbados Labour Party Women's League              | Politique, caritative    |
| Barbados Mothers' Union                           | Religieuse               |
| Barbados Women's Corona Club                      | Caritative               |
| Girls' Industrial Union                           | Educative                |
| American Women's Club of Barbados                 | Caritative               |
| Barbados Girl Guides Association                  | Educative, service       |
| Barbados Registered Nurses Association            | Professionnelle          |
| British Women's Club of Barbados                  | Caritative               |
| Business & Professional Women's Club              | Professionnelle, service |
| Christ Church Women's Fellowship                  | Religieuse               |
| Indian Ladies Association                         | Caritative               |
| Democratic Labour Party Women's League            | Politique, caritative    |
| Lioness Club of Bridgetown                        | Service                  |
| Lioness Club of Barbados, South                   | Service                  |
| Soroptimist International of Barbados             | Service                  |
| Syrian & Lebanese Women's Charitable Organization | Caritative               |
| Trinidad & Tobago Women's Club                    | Service                  |
| Jaycettes of Barbados                             | Service                  |
| League of Practical Nurses                        | Professionnelle, service |
| Methodist Women's League                          | Religieuse               |
| Moravian Women's Fellowship                       | Religieuse               |
| Women's Affairs Committee                         | professionnelle          |
| Salvation Army Home League                        | Religieuse, caritative   |
| Women & Development Unit                          | Développement            |
| Barbados Secretaries Association                  | Professionnelle          |
| Women & Development Studies                       | Educative                |
| Women's Self Help Association                     | Commerciale              |
| Women In Development Ltd.                         | Commerciale              |
| Police Wives Association                          | Service                  |
| St. Joseph Community Action Group                 | Service                  |
| Guyanese Women's Association                      | Caritative               |
| Canadian Women's Association                      | Caritative               |
| Kiwanienne Club                                   | Service                  |
| Women of the Church of God                        | Religieuse               |
| Barbados Women's Club                             | Caritative               |
| Caribbean Women's League (2)                      | Caritative               |
| Soroptimist International of Jamestown            | Service                  |

Tableau 9 (suite)

| Nom de l'organisation               | Type               |
|-------------------------------------|--------------------|
| Women's Forum                       | Développement      |
| Barbados Women's Alliance           | Caritative         |
| Bahai Women's Committee             | Religieuse         |
| Daughters of Elks No. 1116          | Service            |
| Young Women's Christian Association | Educative, service |
| Young Women's Forum                 | Développement      |

21. Afin d'assurer une participation effective des femmes à tous les échelons de leurs organisations, le Bureau a mis sur pied un cours de formation en matière de responsabilités intitulé "Education civique et responsabilités nationales". Dix-sept (17) personnes représentant quinze (15) organisations ont participé à ce cours qui a permis aux participants de prendre conscience de l'influence des traditions sociales et culturelles sur les attitudes et les conceptions des femmes à la Barbade et dans les Caraïbes, de s'initier à la dynamique du fonctionnement des organisations, ainsi qu'à l'élaboration et à la préparation de propositions de projets.

22. L'objectif essentiel de ce cours est d'accroître les capacités des femmes en ce qui concerne la prise de décisions au sein d'organisations non gouvernementales et gouvernementales. Ce projet semble donner d'excellents résultats, et on espère que ce cours pourra avoir lieu chaque année.

#### ARTICLE 8

23. En ce qui concerne la nomination de représentants diplomatiques du Gouvernement barbadien à l'étranger, on constate qu'entre 1988 et 1989 la proportion était de treize (13) femmes contre vingt-deux (22) hommes. En outre, sur les neuf (9) bureaux extérieurs de la Barbade à l'étranger, deux (2) femmes occupent actuellement le poste de chef de mission, contre une seule (1) avant 1988. Nos représentants auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA) et des Nations Unies sont essentiellement des femmes.

24. Bien que la proportion de femmes dans nos missions ait augmenté, ce sont principalement les hommes qui représentent aujourd'hui encore la Barbade dans les grandes réunions internationales. Les seules réunions où l'on trouve un pourcentage important de femmes sont celles qui concernent la protection de l'enfance et les questions féminines.

25. A l'échelon régional, la Barbade, dans les Caraïbes, est le principal lieu de rencontre de diverses organisations internationales et régionales, dont le bureau régional des Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Etats américains (OEA) et la Banque de développement des Caraïbes qui y ont établi leur siège.

26. Une partie du personnel affecté à ces organisations n'est pas originaire de la Barbade; toutefois, la composition par sexe du personnel de ces institutions internationales revêt une importance capitale, puisque ces dernières devraient elles aussi donner l'exemple en recrutant autant d'hommes

que de femmes. Le tableau 10 donne une idée de la répartition par sexe des travailleurs dans environ la moitié des organismes étrangers ayant leur siège à la Barbade.

Tableau 10

Nombre de personnes employées dans des organisations  
régionales et internationales, par sexe

| Groupes professionnels                   | 1988   |        | 1989   |        |
|------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                          | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| <b>Organisations internationales</b>     |        |        |        |        |
| Activité professionnelle et technique    | 20     | 12     | 20     | 11     |
| Administration et gestion                | 1      | 11     | 1      | 9      |
| Personnel de bureau et personnel connexe | 4      | 9      | 4      | 10     |
| Autres                                   | 9      | 4      | 8      | 3      |
| <b>Organisations régionales</b>          |        |        |        |        |
| Activité professionnelle et technique    | 8      | 7      | 29     | 7      |
| Administration et gestion                | 6      | 5      | 9      | 6      |
| Personnel de bureau et personnel connexe | 1      | 13     | 1      | 16     |
| Autres                                   | 4      | 3      | 4      | 4      |

Source : Organisations respectives.

ARTICLE 9

27. La loi sur la nationalité barbadienne n'a fait l'objet d'aucun amendement depuis la présentation du dernier rapport. Ainsi qu'il avait déjà été expliqué dans le rapport initial et deuxième rapport périodique conjoints, l'élément de discrimination existant dans cette loi touche à la fois les hommes et les femmes.

28. Conformément à cette loi, un citoyen barbadien peut demander la nationalité barbadienne pour son épouse si elle n'est pas originaire de la Barbade, alors qu'une femme barbadienne qui épouse un étranger ne jouit pas du même privilège. Dans ce dernier cas, l'homme n'aura droit qu'au statut de résident permanent.

29. La nationalité d'une personne reste fonction de la naissance, de la filiation et de l'immatriculation, mais les enfants d'une femme barbadienne mariée à un homme qui ne l'est pas n'ont pas droit à obtenir la nationalité barbadienne s'ils ne sont pas nés à la Barbade.

30. On espère que d'ici le prochain rapport des progrès auront été faits en vue de l'abrogation de cette loi.

31. Les femmes ne font l'objet d'aucune discrimination en ce qui concerne les voyages. Néanmoins, les fonctionnaires de sexe masculin qui ont atteint un niveau de rémunération approprié peuvent bénéficier, à l'occasion de leur

congé (lorsqu'ils sont en poste à l'étranger), d'un voyage gratuit pour eux-mêmes, leur épouse et deux enfants, alors que les fonctionnaires de sexe féminin n'ont droit à un voyage gratuit que pour elles et leurs enfants. Les syndicats de la fonction publique essaient actuellement, avec l'aide du Bureau des affaires féminines, de faire pression sur le gouvernement pour mettre fin à cette pratique discriminatoire. Il sera fait état dans le quatrième rapport périodique des progrès réalisés dans ce domaine.

#### ARTICLE 10

32. Le système d'éducation à la Barbade reste très stable et constitue un des postes prioritaires dans le budget national de la Barbade. Les statistiques montrent que l'éducation vient en quatrième position, par ordre d'importance, dans les dépenses budgétaires prévues pour l'exercice financier actuel, avec un total de 173 764 175 dollars.

33. L'enseignement primaire, secondaire et supérieur est gratuit; le gouvernement essaie néanmoins d'unifier les moyens dont disposent les différents établissements primaires et secondaires pour que tous les élèves soient à égalité. En outre, le gouvernement a nommé un conseiller d'orientation dans chacune des 21 écoles secondaires pour orienter les étudiants sur leur avenir professionnel.

34. Les systèmes d'information et l'informatique se sont beaucoup développés à la Barbade au cours de ces dernières années et, face à l'essor du marché technologique, le gouvernement a introduit l'enseignement de l'informatique dans les programmes des établissements primaires et secondaires. Cette mesure permettra aux élèves qui quittent l'école de façon précoce de disposer de meilleures qualifications et, par là même, de trouver plus facilement un emploi sur un marché du travail considéré comme très compétitif.

35. Il n'existe pas de statistiques globales quant au nombre d'élèves qui abandonnent l'école; néanmoins, le ministère de l'éducation a affirmé qu'il s'agissait d'un pourcentage pratiquement négligeable. Les élèves qui abandonnent l'école ou leurs études sans avoir obtenu de diplôme peuvent profiter pleinement des cours de formation destinés aux adultes.

36. Bien qu'il n'existe pas de statistiques claires sur le taux des abandons, il semble que les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons, aussi bien à l'école que dans les instituts de formation pour adultes. Certains éducateurs prétendent que l'enseignement mixte accroît l'esprit de compétition au niveau de l'école entre les filles et les garçons. D'autres affirment également que non seulement ce genre d'activité est en soi encourageant, mais que les filles sont avantagées parce qu'elles parviennent beaucoup plus tôt que les garçons à une certaine maturité.

37. Même si les filles obtiennent apparemment de meilleurs résultats scolaires que les garçons, elles semblent néanmoins continuer à opter pour des disciplines traditionnellement réservées aux femmes. Les tableaux 11 et 12 montrent qu'elles s'orientent plutôt vers la profession d'infirmière ou d'enseignante que vers des domaines techniques.

Tableau 11

Nombre d'inscriptions, par sexe, dans les différentes catégories  
d'établissements de formation

| Type d'établissement              | Nombre d'inscriptions |       |        |      |
|-----------------------------------|-----------------------|-------|--------|------|
|                                   | Garçons               |       | Filles |      |
|                                   | 1989                  | 1988  | 1989   | 1988 |
| Institut de formation pédagogique | 19                    | 3     | 33     | 22   |
| Ecole d'infirmières               | 15                    | 10    | 147    | 101  |
| Ecole de police                   | 424                   | 422   | 37     | 33   |
| Ecole d'apprentissage             | 584                   | 572   | 305    | 287  |
| Ecole technique*                  | 1 108                 | 1 292 | 436    | 493  |

\* Il existe deux grandes écoles techniques à la Barbade. Ces chiffres correspondent au nombre d'inscriptions dans l'une de ces deux écoles, à savoir le Samuel Jackman Prescod Polytechnic, qui est la principale institution de ce genre.

Source : Etablissements de formation.

Tableau 12

Nombre d'inscriptions, par sexe, à l'établissement polytechnique,  
dans différentes disciplines

| Discipline           | 1987-1988 |        | 1988-1989 |        |
|----------------------|-----------|--------|-----------|--------|
|                      | Garçons   | Filles | Garçons   | Filles |
| Menuiserie           | 27        | -      | 26        | -      |
| Charpenterie         | 139       | 2      | 127       | 1      |
| Plomberie            | 47        | 7      | 31        | 1      |
| Electronique         | 127       | 2      | 165       | 3      |
| Mécanique automobile | 202       | 8      | 154       | 4      |
| Commerce             | 12        | 203    | 17        | 200    |
| Esthétique           | -         | 14     | -         | 14     |
| Economie domestique  | 12        | 87     | 8         | 96     |
| Confection           | 16        | 47     | 12        | 30     |
| Agriculture          | 54        | 19     | 33        | 22     |
| Imprimerie           | 23        | 9      | 9         | 7      |
| Maçonnerie           | 61        | -      | 95        | -      |

Source : Samuel Jackman Prescod Polytechnic.

38. La volonté de la Barbade d'éliminer les conceptions stéréotypées des sexes à l'école est confirmée par sa participation à une étude, parrainée par le Secrétariat du Commonwealth, sur "Les conceptions stéréotypées des sexes dans les manuels de l'école primaire". Le Bureau ainsi que le ministère de l'éducation fournissent au Secrétariat une liste et une série de manuels généralement utilisés par les professeurs dans les écoles primaires.

39. Le but est d'établir un document de référence pour un projet visant à promouvoir la mise au point de manuels destinés à l'enseignement primaire, ne faisant pas de distinction entre les sexes. A la suite de cette étude, des lignes directrices seront établies par un groupe d'experts du Commonwealth pour éliminer des manuels les conceptions sexuelles stéréotypées. Les résultats de l'étude seront rapportés dans le quatrième rapport périodique.

40. Les éducateurs et les auteurs de manuels scolaires sont incités à faire abstraction de toute conception stéréotypée des sexes dans leur travail. Le Gouvernement de la Barbade est résolu à collaborer avec le Secrétariat du Commonwealth dans le cadre de ce projet.

41. En tant que signataire de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, la Barbade s'engage à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer l'égalité d'accès à l'enseignement des filles et des garçons.

#### ARTICLE 11

42. La ratification des Conventions N<sup>os</sup> 100, 111 et 122 de l'Organisation internationale du Travail témoigne de la volonté de la Barbade d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi.

43. Le système d'éducation assure à chacun le libre choix d'une profession et des possibilités d'emploi. On voit de ce fait un nombre croissant d'hommes et de femmes s'orienter dans des domaines professionnels qui étaient traditionnellement réservés à un sexe. Les tableaux ci-après donnent un aperçu de la situation de l'emploi à la Barbade.

Tableau 13

Main-d'oeuvre et taux d'activité, par sexe (en milliers)

| Main-d'oeuvre                 | 1988  | 1989  |
|-------------------------------|-------|-------|
| Total de la population adulte | 180,0 | 181,0 |
| Hommes                        | 83,2  | 83,7  |
| Femmes                        | 96,8  | 97,3  |
| Main-d'oeuvre                 | 121,4 | 121,9 |
| Hommes                        | 62,6  | 63,3  |
| Femmes                        | 58,8  | 58,6  |
| Actifs                        | 100,2 | 103,2 |
| Hommes                        | 54,9  | 56,3  |
| Femmes                        | 45,3  | 46,9  |
| Chômeurs                      | 21,2  | 18,6  |
| Hommes                        | 7,7   | 7,0   |
| Femmes                        | 13,5  | 11,6  |
| Taux de chômage (%)           | 17,4  | 15,3  |
| Taux d'activité (%)           | 67,4  | 67,3  |

Source : Recueil de statistiques (édition de 1989) établi par le Ministère du travail.

Tableau 14Main-d'oeuvre et taux d'activité, par sexe (en milliers)

| Main-d'oeuvre     | 1988  |        |        | 1989  |        |        |
|-------------------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|
|                   | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| Population adulte | 180,0 | 83,2   | 96,8   | 181,0 | 83,7   | 97,3   |
| Main-d'oeuvre     | 121,4 | 62,6   | 58,8   | 121,9 | 63,3   | 58,6   |
| Actifs            | 100,2 | 54,9   | 45,3   | 103,2 | 56,3   | 46,9   |
| Chômeurs          | 21,2  | 7,7    | 13,5   | 18,6  | 7,0    | 11,6   |

Source : Recueil de statistiques (édition de 1989) établi par le Ministère du travail.

Tableau 15Emploi par principales catégories d'activité (en milliers)

| Secteur d'activité                                         | Hommes |      | Femmes |      |
|------------------------------------------------------------|--------|------|--------|------|
|                                                            | 1988   | 1989 | 1988   | 1989 |
| Activités professionnelles, techniques et connexes         | 4,4    | 3,9  | 5,0    | 4,6  |
| Administration et gestion                                  | 2,1    | 2,2  | 1,0    | 1,0  |
| Travaux de bureau et travaux connexes                      | 5,1    | 4,5  | 11,4   | 11,8 |
| Ventes                                                     | 3,6    | 4,2  | 4,9    | 5,3  |
| Services                                                   | 10,3   | 9,9  | 13,1   | 13,9 |
| Agriculture et pêche                                       | 3,7    | 3,7  | 2,9    | 2,9  |
| Production et extraction                                   | 2,3    | 2,2  | 4,7    | 4,3  |
| Travaux spécialisés (cordonnerie, plomberie, etc.)         | 7,9    | 7,3  | 0,6    | 0,9  |
| Transports, charpenterie, impression et autres professions | 15,4   | 19,5 | 1,7    | 2,3  |

Source : Enquête permanente par sondage effectuée auprès des ménages par le Service des statistiques de la Barbade.

Tableau 16Emploi par principales divisions sectorielles (en milliers)

| Secteur d'activité                  | Hommes |       | Femmes |       |
|-------------------------------------|--------|-------|--------|-------|
|                                     | 1988   | 1989* | 1988   | 1989* |
| Secteur sucrier                     | 1,5    | 0,8   | 1,1    | 0,9   |
| Autres activités agricoles et pêche | 3,2    | 3,4   | 1,9    | 2,3   |
| Construction et extraction          | 9,0    | 10,3  | 0,2    | 0,6   |
| Industries manufacturières          | 5,7    | 5,7   | 6,5    | 6,1   |
| Electricité, gaz et eau             | 1,2    | 1,4   | 0,2    | 0,1   |
| Commerce                            | 6,9    | 7,7   | 7,0    | 8,0   |
| Tourisme                            | 4,8    | 4,4   | 4,6    | 5,8   |

Tableau 16 (suite)

| Branche d'activité           | Hommes |        | Femmes |       |
|------------------------------|--------|--------|--------|-------|
|                              | 1988   | 1989*  | 1988   | 1989* |
| Transports et communications | 2,9    | 3,6    | 1,4    | 1,1   |
| Services financiers          | 1,5    | 1,8    | 2,2    | 2,2   |
| Services généraux            | ) 18,2 | 8,2 )  | 20,2   | 10,3  |
| Service public               | )      | 10,1 ) |        | 9,8   |

\* 1989 : avril-septembre (période de six mois); octobre-décembre (quatrième trimestre).

Il convient de souligner que les femmes jouent un rôle très important - pratiquement identique à celui des hommes - dans l'économie de la Barbade, notamment dans l'industrie manufacturière, le commerce et les services.

Source : Enquête permanente par sondage effectuée auprès des ménages par le Service des statistiques de la Barbade.

44. Il existe à la Barbade un mouvement syndical très puissant, qui contribue activement à la protection des droits des travailleurs. Ce mouvement est affilié aux principaux syndicats régionaux et internationaux, tels que la Confédération internationale des syndicats libres, le Conseil syndical du Commonwealth et le Congrès caraïbe du travail.

45. Les syndicats, le gouvernement, les organisations patronales du secteur privé et les autres catégories d'employeurs veillent ensemble à ce qu'aucune infraction ne soit commise à l'encontre des articles des conventions de l'Organisation internationale du Travail ratifiées par la Barbade. Toutefois, selon des rapports présentés au Ministère du travail, il semble que certains employeurs du secteur privé cherchent à dissuader les travailleurs, et principalement les femmes, d'adhérer aux syndicats. Dans ces conditions, il leur est plus difficile de lutter contre le harcèlement sexuel, les bas salaires, les longs horaires et de mauvaises conditions de travail. Ils peuvent toutefois s'adresser au Ministère du travail.

46. Le système d'assurance national permet aux chômeurs et aux femmes enceintes de bénéficier d'une allocation. Ce système a été présenté dans le premier rapport.

#### ARTICLE 12

47. La santé demeure hautement prioritaire aux yeux du Gouvernement de la Barbade qui ne cesse d'apporter des améliorations aux services de santé publique. Le système de santé publique prévoit notamment la fourniture de médicaments gratuits aux enfants et aux personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi qu'aux personnes atteintes d'hypertension, d'asthme et de diabète. Cette fourniture est gérée par le Service pharmaceutique de la Barbade.

48. En outre, le gouvernement gère un système d'aide médicale qui permet aux personnes gravement malades qui ont besoin d'aller se faire soigner à l'étranger d'obtenir une aide financière du ministère de la santé. Une

commission de l'aide médicale décide si cette aide doit être accordée après qu'un fonctionnaire des services de médecine sociale a déterminé ce dont l'intéressé a besoin. Si la commission estime que le patient ne peut pas être soigné à la Barbade, ou que le patient ou que lui ou sa famille ne peut pas prendre en charge les frais d'un traitement à l'étranger, l'aide est accordée.

49. Cette aide est plafonnée à 50 000 dollars par personne mais, dans certains cas, son montant a atteint 100 000 dollars. Elle peut prendre la forme d'un don intégral, d'un prêt ou d'un don partiel.

50. Dans le cas des personnes qui ont une assurance médicale, la compagnie d'assurance paie 8 % du traitement et le gouvernement paie le restant, ainsi que les frais de voyage et de logement et une indemnité de subsistance, par l'intermédiaire du système d'aide médicale. Le système paie aussi les frais de voyage d'une autre personne qui accompagne le patient et reste avec lui pendant toute la période du traitement. Une autre possibilité est que le patient se fasse accompagner par un médecin ou une infirmière; ceux-ci doivent en revanche rentrer à la Barbade dans un délai de trois jours.

51. La volonté sans faille du gouvernement d'assurer des soins de santé adéquats à tous ses ressortissants a été encouragée, en outre, par un groupe de médecins qui ont oeuvré sans relâche pour créer un nouvel hôpital privé, le Bayview Hospital. Celui-ci accueille toutes les personnes, ressortissantes de la Barbade ou non, qui peuvent payer leur traitement et leur fournit des services hospitaliers complets comparables à ceux de n'importe quel hôpital général.

52. Le corps médical et la Société barbadienne de lutte contre le cancer poursuivent leurs activités pour réduire l'incidence de cette maladie, chez les femmes notamment. Un certain nombre de programmes éducatifs, entre autres une foire annuelle d'éducation en matière de santé, à laquelle est associée une exposition et un colloque, sont organisés par la Société de lutte contre le cancer, le Bureau des questions féminines, l'Organisation nationale des femmes et le ministère de la santé; ils visent à sensibiliser la population aux mesures de prévention. C'est ainsi qu'un certain nombre d'affiches, de messages télévisés et de brochures ont été consacrés aux contrôles gynécologiques et à l'auto-examen des seins. Le tableau 17 présente les incidences de cancer au cours de la période 1988-1989, notamment en ce qui concerne les femmes. Les statistiques montrent que les femmes sont plus vigilantes que les hommes en matière de prévention.

Tableau 17

Indidence du cancer

| Organe                 | 1988 | 1989 |
|------------------------|------|------|
| Sein                   | 46   | 41   |
| Col de l'utérus/utérus | 38   | 33   |
| Prostate               | 56   | 74   |

Source : "The Fight Against Cancer", par Colin King. Article de l'Agence de presse des Caraïbes (Caribbean News Agency) paru dans l'édition du 29 juillet d'Advocate.

#### ARTICLE 13

53. Hommes et femmes ont également accès à tous les avantages économiques et sociaux reconnus par la loi à tous les citoyens. Toute discrimination affectant l'octroi de prestations sociales, de crédits financiers ou d'autres avantages économiques est illégale.

54. Au cours des deux dernières années, un certain nombre d'associations officieuses à participation essentiellement masculine ont commencé d'envisager l'admission de femmes dans leurs clubs. Au moins un de ces groupements, connu sous le nom de Bridgetown Club, a amendé son acte constitutif de manière à permettre la participation des femmes à ses activités sociales. Ce club, qui porte le nom de la capitale de la Barbade, est essentiellement destiné aux hommes d'affaires.

#### ARTICLE 14

55. Ainsi qu'il est indiqué dans le premier rapport, les dimensions et le développement du pays font qu'il n'y a pas de distinction entre ville et campagne.

56. Les réseaux de transport et de communication se sont tellement développés à la Barbade au cours des dernières années que tout le pays peut être considéré comme urbanisé.

#### ARTICLE 15

57. Les femmes continuent d'avoir la même capacité juridique que les hommes. Elles sont habilitées à s'engager contractuellement, à gérer les biens et à ester en justice. Par l'intermédiaire de la Commission des services juridiques communautaires, le gouvernement veille à ce que soit assurée la représentation juridique de tous les citoyens, y compris les femmes.

58. La Constitution assure aussi la liberté de choix, de déplacement et d'association de tous les citoyens du pays.

#### ARTICLE 16

59. La loi sur la famille assure l'égalité des droits et des responsabilités en ce qui concerne le régime matrimonial et les rapports familiaux. Si une inégalité survient au niveau du ménage, les deux parties peuvent engager une action en justice.

60. Un nombre croissant de femmes appartenant à toutes les couches sociales exercent depuis quelque temps leur droit de conserver leur nom de jeune fille après le mariage. Les biens acquis par les femmes avant le mariage peuvent rester à leur nom; mais il arrive aussi que des couples acquièrent et gèrent des biens avant le mariage.

61. Au cours des dix dernières années, le nombre de divorces a augmenté. Il n'a pas été établi de statistiques pour 1989, mais le tableau ci-après permet de constater que le nombre d'hommes demandant le divorce augmente en même temps que le nombre de divorces.

Tableau 18  
Cas de divorce à la Barbade

| Année | <u>Nombre de demandes</u> |        |        |
|-------|---------------------------|--------|--------|
|       | Total                     | Hommes | Femmes |
| 1986  | 357                       | 165    | 192    |
| 1987  | 363                       | 171    | 192    |
| 1988  | 385                       | 227    | 158    |

62. Cet accroissement des demandes de divorce est extrêmement préoccupant vu ses incidences sur le fonctionnement de la famille et de la société. La loi sur la famille stipule que les tribunaux doivent "considérer la nécessité de protéger et d'aider au maximum la famille en tant que cellule/unité naturelle et fondamentale de la société, notamment lorsqu'elle est responsable des soins et de l'éducation d'enfants dépendants".

\* \* \*

#### REFERENCES

Advocate, numéro du 29 juillet 1991 : "The Fight Against Cancer", par Colin King, article de l'Agence de presse des Caraïbes.

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : Directives concernant l'application des articles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ministère du travail, Digest of Statistics, 1989.

Nation, numéro du 27 février 1990.